

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 174/2023

**Objet : Participation de Terre
de Provence à la manifestation
« Journée de la famille
connectée »**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Verquières, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 8 décembre 2023.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE.

Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN, Mme Josiane HAAS-FALANGA.

Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Eric CHAVET, Mme Adélaïde JARILLO, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, M. Jean-Marc DI FÉLICE.

Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE.

Pour la commune de Mollèges : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean Louis LEPIAN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA ; Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Michel BLANC (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*)

Pour la commune de Cabannes : M. Michel MOURGUES (*donne pouvoir à Josiane HAAS-FALANGA*)

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ; Mme Marie-Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Adélaïde JARILLO*) ; Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Eric CHAVET*) ; Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Marine LUCIANI-RIPETTI*).

Pour la commune de Graveson : Annie CORNILLE (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).

Pour la commune de Maillane : Frédérique MARES (*donne pouvoir à Eric LECOFFRE*).

Pour la commune d'Orgon : Angélique YTIER-CLARETON (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).

Pour la commune de Rognonas : Cécile MONDET (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).

EXCUSÉS :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Bernard REYNES, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE

Madame la Vice-présidente en charge du social expose que le 23 septembre dernier, la commune de Graveson accueillait la manifestation « la journée de la Famille Connectée ».

Cette journée s'intègre dans la fiche-action de la CTG consacrée à la parentalité. Elle répondait à la fois à l'objectif de structurer le réseau de chargés de coopération du bloc communal mais aussi de proposer des outils, sous forme de temps ludiques et pédagogiques, aux familles dont les enfants grandissent dans un monde dans lequel le numérique prend de plus en plus de place : comment vivre avec, quelles alternatives pour s'en passer.

Le bilan financier finalisé transmis fait apparaître un montant total de dépenses supportées par la commune s'élevant à 19 125 € avec des subventions octroyées par la Caf et la MSA d'un montant de 16 000 €. Une participation des autres communes était initialement envisagée pour couvrir le reliquat de 3 125 €.

Au regard du thème de la journée, entrant pleinement dans le champ de compétence de Terre de Provence (soutien à la jeunesse) et de l'investissement important des communes en terme de moyens, l'assemblée communautaire a validé la prise en charge de ce reliquat par Terre de Provence, permettant ainsi de donner à ce projet une dimension « partagée », dans l'esprit de la Convention Globale Territoriale.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le bilan financier de la journée « Famille Connectée »,

CONSIDÉRANT l'inscription de ce projet dans la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE la prise en charge par Terre de Provence des frais non couverts par les subventions de la Caf et de la MSA, arrêtés à la somme de 3 125 €,

AUTORISE le versement à la commune de Graveson de la participation en découlant.

Membres en exercice : 42

Votants : 40

Votes pour : 36

Votes contre : 0

Abstentions : 1

Ne prennent pas part au vote : 3

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 14 décembre 2023,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

